Docu 42901 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres des Commissions des programmes

A.Gt 13-07-2016 M.B. 26-09-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que modifié, spécialement les articles 17, § 3, 27, § 3, 36, § 3, 50 et 62, § 1er et § 2;

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir la participation

équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mars 1999 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Commissions des programmes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, modifié par l'arrêté du 23 janvier 2003 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juin 2012 portant désignation des membres des Commissions des programmes ;

Considérant les propositions du Service général du Pilotage du système éducatif du 2 juin 2016 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête:

Article 1^{er}. - La Commission des programmes pour l'enseignement fondamental et le premier degré de l'enseignement secondaire est composée :

- 1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :
 - M. Michel Culot;
 - Mme Anne Broctcooren;
 - M. Didier Destatte:
 - Mme Mireille Sbrascini:
 - Mme Marianne Hanck:
 - Mme Anne Wilmot:
 - Mme Anne Leblanc;
 - M. Luc Michiels:
- 2° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :
 - Mme Francine Cordier;
 - M. Michel Duvivier:
 - Mme Lucie Fabry;
 - Mme Anne-Marie Emond;
 - Mme Pascale Prignon:
 - M. Christophe Cavillot;
 - Mme Bérengère Dromelet;



Docu 42901 p.2

- Mme Chantal Collard :
- 3° des trois représentants du Service général de l'Inspection désignés sur la proposition du Service de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire :
 - M. Olivier Zanchetta;
 - Mme Jocelyne Maréchal;
 - Mme Francine Fraipont;
- 4° du délégué de l'Administration générale de l'Enseignement obligatoire désigné sur la proposition de l'Administrateur général de l'Enseignement obligatoire :
 - M. Yves Vandenbossche.
- **Article 2.** La Commission des programmes pour les humanités générales et technologiques est composée :
- 1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :
 - Mme Eline Bettens;
 - Mme Béatrice Massinon;
 - Mme Anne-Marie Emond;
 - M. Dany Hismans;
 - M. Frédéric Dewez;
 - M. Philippe Van Geel;
 - Mme. Pascale Prignon;
 - M. Joachim Beaudouin;
- 2° des deux représentants du Service général de l'Inspection désignés sur la proposition du Service de l'Inspection de l'Enseignement secondaire ordinaire :
 - Mme Concettina Marzola;
 - Mme Fabienne Vanham.
- 3° de la déléguée de l'Administration générale désigné sur la proposition de l'Administrateur général : Mme Pascale Dupaix.
- **Article 3.** La Commission des programmes pour les humanités professionnelles et techniques est composée :
- 1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :
 - Mme Arlette Lemaire;
 - M. Pierre Hebrant;
 - Mme Séverine Bernard;
 - Mme Anne-Marie Emond;
 - Mme Michèle Gillot;
 - M. Christophe Cavillot;
 - Mme Pascale Prignon;
 - M. Luc Dewael;



Docu 42901 p.3

2° des deux représentants du Service général de l'Inspection désignés sur la proposition du Service de l'Inspection de l'Enseignement secondaire ordinaire :

- M. Marc Guillaume;
- M. Marcel Vilain;
- 3° de la déléguée de l'Administration générale désignée sur la proposition de l'Administrateur général :

Mme Pascale Dupaix.

- **Article 4.** L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juin 2012 portant désignation des membres des Commissions des programmes est abrogé.
 - Article 5. Le présent arrêté produit ses effets le 15 juin 2016.
- **Article 6.** Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 juillet 2016.

Le Ministre-Président,
Rudy DEMOTTE
La Ministre de l'Education,
Marie-Martine SCHYNS